

5537-ANHEE, le 17 juillet 2019



☎ : 082/69.86.20
Fax : 082/ 61.28.67

OBJET: Calamité naturelle publique – Tornade du 17 août 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

Lors du 17 août 2018, vous avez peut-être été victime d'une tornade qui s'est produite sur notre territoire avec comme conséquence d'importants dégâts.

En date du 16 mai 2019, le Gouvernement wallon a reconnu comme calamité naturelle publique la tornade du 17 août 2018.

Etant donné cette parution au Moniteur belge, vous pouvez dès à présent introduire le formulaire spécifique de demande d'aide à la réparation auprès du Service Régional des Calamités, Avenue Bovesse, 100 – 5100 NAMUR (Jambes), ☎ 081/323.200, ✉ calamites.pouvoirslocaux@spw.wallonie.be

Pour ce faire, vous pouvez le télécharger sur le Portail des Pouvoirs locaux – https://pouvoirslocaux.wallonie.be/jahia/webdav/site/dgpl/shared/calamites/formulaireDemandeIntervention_VF1.pdf.

Vous pouvez envoyer le document par courriel, en ligne via le site ou par courrier postal à l'adresse mentionnée.

Les demandes doivent être impérativement introduites pour le **30 septembre 2019** au plus tard.

Nous attirons votre attention sur le fait que seuls les frais non pris en charge par les assurances doivent être repris dans votre demande.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter Madame Windeshausen Françoise, éco-conseillère, au 082/69.86.20.

Nous vous souhaitons une bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Chère Madame, Cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par le Collège :

La Directrice Générale,
F. SEPTON



Le Bourgmestre
L. PIETTE